

Information réglementée\* – Bruxelles, Paris, 20 octobre 2011 – 7h30

## Poursuite de la restructuration du groupe Dexia

Le conseil d'administration de Dexia s'est réuni ce jour et a pris connaissance de l'évolution des différents volets de la restructuration du groupe. Le conseil d'administration a :

- validé les termes de la convention de cession de Dexia Banque Belgique à l'Etat belge ;
- approuvé les termes d'un protocole de négociation avec la Caisse des Dépôts et La Banque Postale relatif au financement des collectivités locales françaises ;
- mandaté l'administrateur délégué afin d'engager des procédures de cession de certaines entités opérationnelles du groupe.

Il a par ailleurs été informé de l'état des discussions avec la Commission européenne qui devra approuver les mesures structurelles envisagées.

## Finalisation de la vente de Dexia Banque Belgique à l'État belge

Dexia et l'État belge ont finalisé ce jour la convention de cession de Dexia Banque Belgique à la Société Fédérale de Participations et d'Investissement (SFPI), agissant pour le compte de l'État belge, selon les termes et conditions de l'offre faite à Dexia SA le 9 octobre dernier.

La participation de 49 % de Dexia Banque Belgique dans Dexia Asset Management sera transférée au groupe Dexia préalablement au closing de cette transaction, sous réserve de validation des autorités de contrôle. La cession porte donc sur l'ensemble des actifs et passifs et filiales et participations de Dexia Banque Belgique à la date de closing, à l'exception de sa participation dans Dexia Asset Management.

Dès le closing de l'opération, prévu le 20 octobre 2011, la SFPI détiendra 100 % des actions de Dexia Banque Belgique.

Le prix de cession s'élève à 4 milliards d'euros et Dexia SA bénéficiera d'un mécanisme de complément de prix, sous certaines conditions, en cas de cession ultérieure de Dexia Banque Belgique (cf. lettre d'offre annexée au communiqué de presse publié par Dexia le 10 octobre 2011).

Le produit de la cession sera principalement affecté au remboursement anticipé des financements octroyés par Dexia Banque Belgique à Dexia SA et Dexia Crédit Local.

Les accords de refinancement intra-groupe octroyés par Dexia Banque Belgique aux autres entités du groupe seront maintenus et réduits graduellement selon des principes établis dans la convention de cession.

Sur la base des chiffres au 30 juin 2011, cette cession aurait eu pour effet, pour le groupe Dexia, de réduire :

- la taille de son bilan de 144 milliards d'euros, pour s'établir à 374 milliards d'euros,
- les risques pondérés de 45 milliards d'euros, pour s'établir à 82 milliards d'euros,
- son besoin de financement à court terme de 16 milliards d'euros, pour s'établir à 80 milliards d'euros,

\* Dexia est une société cotée. Ce communiqué contient de l'information soumise aux prescriptions légales en matière de transparence des entreprises cotées en Bourse.

- le montant nominal de son portefeuille obligataire en run-off (bond portfolio in run-off) de 19 milliards d'euros, pour s'établir à 76 milliards d'euros,
- l'encours des obligations d'État des pays PIIGS, exprimé en MCRE\*\* de 9 milliards d'euros, pour s'établir à 12 milliards d'euros.

Conformément aux termes de l'accord de cession, l'État belge veillera à ce que le groupe Dexia soit immunisé contre tout risque de perte ou responsabilité lié aux encours sur Arco, Ethias et Holding Communal.

De plus amples informations sur les données chiffrées pro-forma du groupe Dexia après cession de Dexia Banque Belgique sont disponibles en annexes.

Un comité de transition, composé de représentants de la SFPI, du groupe Dexia et de Dexia Banque Belgique sera mis en place afin de superviser le dénouement des liens fonctionnels étroits existant entre Dexia Banque Belgique et le groupe Dexia. Ce comité veillera en particulier au maintien de la continuité opérationnelle dans des domaines clés tels que le financement, les ressources humaines et Opérations & IT.

## Protocole de négociation entre la Caisse des Dépôts, Dexia et La Banque Postale

Dexia, la Caisse des Dépôts et La Banque Postale ont finalisé les termes d'un protocole de négociation dans le domaine du financement des collectivités locales françaises. Ce protocole a été approuvé ce jour par le conseil d'administration du groupe Dexia après avoir pris connaissance d'une attestation d'équité (*fairness opinion*). Il sera soumis à l'approbation de la Commission européenne.

Il comprend deux volets principaux :

- **L'acquisition par la Caisse des Dépôts et La Banque Postale de respectivement 65 % et 5 % du capital de Dexia Municipal Agency, Société de Crédit Foncier (SCF) du groupe Dexia dédiée au refinancement des prêts aux collectivités locales**

Depuis sa création en 1999, Dexia Municipal Agency a pour objet unique de refinancer des prêts au secteur public ou des expositions garanties par le secteur public via l'émission d'Obligations Foncières. Elle est la seule SCF exclusivement dédiée au refinancement du secteur public. Filiale à 100 % de Dexia Crédit Local, Dexia Municipal Agency avait à fin juin 2011 un total de bilan de 89,9 milliards d'euros et un encours d'Obligations Foncières de 63,4 milliards d'euros.

L'adossement de Dexia Municipal Agency à la Caisse des Dépôts permettrait de renforcer la solidité de sa notation AAA/AAA/Aaa.

Le protocole de négociation prévoirait également l'acquisition, par la Caisse des Dépôts et La Banque Postale, de certains outils et moyens de gestion nécessaires à l'exercice de ces activités.

La gestion opérationnelle de Dexia Municipal Agency, s'effectuerait notamment au travers d'un contrat de service avec Dexia Crédit Local.

- **Un nouvel outil commercial au service des collectivités locales en France**

Une co-entreprise détenue respectivement à 65 % et 35 % par La Banque Postale et la Caisse des Dépôts serait créée. Cette entité aurait pour fonction de concevoir et de distribuer des prêts aux collectivités locales françaises refinancés via Dexia Municipal Agency. Ce nouvel outil s'appuierait, au travers d'un contrat de services, sur les savoir-faire combinés de Dexia Crédit Local, la Caisse des Dépôts et La Banque Postale.

\*\* Maximum Credit Risk Exposure

## **Impacts pour Dexia**

Au 30 juin 2011, cette opération aurait eu pour effet de réduire le bilan du groupe Dexia d'environ 65 milliards d'euros et son besoin de liquidité de plus de 10 milliards d'euros. Elle aurait engendré une moins-value de cession de l'ordre de 680 millions d'euros.

Il est prévu par le protocole que Dexia fournisse à Dexia Municipal Agency, d'une part, des garanties de performance et de risque juridique portant sur un portefeuille de 10 milliards d'euros de prêts structurés conclus avec des collectivités locales françaises et, d'autre part, une garantie sur les pertes qui excéderaient 10 points de base sur le total de l'encours, soit plus de dix fois le niveau de perte historique de Dexia Municipal Agency.

Par ailleurs, Dexia bénéficierait d'une contre-garantie de l'État français sur ce même portefeuille de prêts structurés à hauteur de 70 % des pertes excédant 500 millions d'euros. Cette contre-garantie est subordonnée à un accord de la Commission européenne.

Au-delà du dispositif décrit dans le protocole, Dexia Crédit Local reste impliqué dans le financement local et continuera à offrir une large gamme de produits et services financiers à ses clients du secteur public, notamment via la collecte de dépôts, la distribution de contrats d'assurances (via Sofaxis), la prestation de services immobiliers (via Exterimmo) ou de leasing automobile (via Dexia LLD) ainsi que la fourniture de services à la personne (Domiserve). Dexia Crédit Local maintiendra une relation de prêteur avec ses clients non couverts par la co-entreprise, selon des modalités à préciser dans l'accord à venir.

## **Calendrier**

Dexia, la Caisse des Dépôts et La Banque Postale vont mener les discussions nécessaires en vue de soumettre dans les meilleurs délais un projet d'accord définitif aux instances représentatives du personnel compétentes ainsi qu'à leurs organes de gouvernance respectifs. La mise en œuvre de ce protocole de négociation resterait soumise à l'accord des autorités de contrôle prudentiel et de concurrence compétentes.

## **Procédures de cession d'entités opérationnelles du groupe**

Le conseil d'administration du groupe Dexia a mandaté l'administrateur délégué afin d'examiner les conditions dans lesquelles sa participation de 50 % dans RBC Dexia Investor Services, détenue en joint venture, est susceptible d'être cédée et pour engager le processus de cession.

Le conseil d'administration a, d'autre part, donné mandat à l'administrateur délégué pour lancer, dans le cadre d'une procédure ouverte et concurrentielle, le processus de cession de Dexia Asset Management et de sa participation de 99,84 % dans DenizBank.

Le conseil d'administration a également été informé de l'avancement des discussions relatives à la cession de Dexia Banque Internationale à Luxembourg.

Chacune de ces cessions fera l'objet d'une approbation préalable par la Commission européenne.

## **Publication des résultats trimestriels du groupe Dexia**

Dexia n'envisage pas de modifier le calendrier de publication de ses résultats trimestriels. Conformément aux dispositions légales, la communication des résultats du troisième trimestre 2011, prévue pour le 9 novembre 2011, se fera toutefois sous la forme d'une « déclaration intermédiaire » et non d'un rapport financier trimestriel compte tenu de la profonde restructuration traversée par le groupe.

*Pour plus d'informations : [www.dexia.com](http://www.dexia.com)*

### **Contacts presse**

Service Presse – Bruxelles

+32 2 213 50 81

Service Presse – Paris

+33 1 58 58 86 75

### **Contact investisseurs**

Investor Relations – Bruxelles

+32 2 213 57 46/49

Investor Relations – Paris

+33 1 58 58 85 97/82 48

# Annexe 1: Bilan pro forma du groupe Dexia après la cession de Dexia Banque Belgique (au 30 juin 2011)

<i>(En milliards d'EUR bn, sauf si spécifié) (Etats financiers au 30 juin 2011)</i>	<b>Groupe avant cession</b>	<b>Pro forma groupe après cession</b>
I. Caisse et avoirs auprès des banques centrales	4	4
II. Prêts et créances sur établissements de crédit	48	45
III. Prêts et créances sur la clientèle	316	234
IV. Actifs financiers à la juste valeur par le résultat	7	2
V. Investissements financiers	73	43
VI. Dérivés	38	24
VII. Ecart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux	3	2
VIII. Investissements dans les entreprises associées	0	0
IX. Immobilisations corporelles	2	1
X. Immobilisations incorporelles et écarts d'acquisition	2	2
XI. Actifs fiscaux	3	2
XII. Autres actifs	3	2
XIII. Actifs non courants destinés à être cédés	17	14
<b>Total de l'actif</b>	<b>518</b>	<b>374</b>
I. Dettes envers les établissements de crédit	90	100
II. Dettes envers la clientèle	125	41
III. Passifs financiers mesurés à la juste valeur par le résultat	20	8
IV. Dérivés	60	43
V. Ecart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux	1	1
VI. Dettes représentées par un titre	186	168
VII. Dettes subordonnées	4	2
VIII. Provisions techniques des sociétés d'assurances	17	0
IX. Provisions et autres obligations	1	1
X. Dettes fiscales	0	0
XI. Autres passifs	5	3
XII. Passifs inclus dans des groupes destinés à être cédés	0	0
<i>Fonds propres de base</i>	<i>15,3</i>	<i>11,4</i>
<i>Gains ou pertes latents ou différés</i>	<i>(8,3)</i>	<i>(6,1)</i>
<i>Fonds propres du groupe</i>	<i>6,9</i>	<i>5,4</i>
<i>Intérêts minoritaires</i>	<i>1,8</i>	<i>1,8</i>
<i>Fonds propres totaux</i>	<i>8,8</i>	<i>7,2</i>
<b>Total du passif</b>	<b>518</b>	<b>374</b>
<b>Résultat net de l'exercice</b>	<b>(4,0)</b>	<b>(7,8)</b>
<b>Capital Tier 1</b>	<b>14,4</b>	<b>10,9</b>
<b>Risques pondérés</b>	<b>127</b>	<b>82</b>
<b>Ratio des fonds propres de base (Tier 1) en %</b>	<b>11,4 %</b>	<b>13,3 %</b>

Note: Prêts intragroupes considérés comme externes

## Annexe 2 : Legacy Division – Portefeuille obligataire en run-off au 30 juin 2011 hors Dexia Banque Belgique

Portefeuille obligataire en run-off (hors Dexia Banque Belgique)						
(en milliards d'EUR)	AAA	AA	A	BBB	NIG	Total
Secteur public	1,2	11,5	6,7	3,4	1,2	24,1
Souverains	0,8	6,3	2,7	1,7	2,7	14,2
Banques	2,0	2,3	4,4	1,3	0,4	10,3
Obligations sécurisées	3,7	3,9	0,2	0,5	0,1	8,3
ABS	4,7	0,3	0,3	0,2	0,1	5,5
MBS	1,9	0,5	0,5	0,2	0,4	3,4
Autres	0,1	0,4	2,2	5,7	1,4	9,8
<b>Total (nominal avant couverture)</b>	<b>14,3</b>	<b>25,1</b>	<b>16,9</b>	<b>12,9</b>	<b>6,3</b>	<b>75,5</b>

Durée de vie moyenne estimée : 13,2 ans

Portefeuille bien diversifié doté d'une bonne qualité de crédit : 92% *investment grade* à fin juin 2011

## Annexe 3 : Exposition au risque de crédit \* des obligations d'État sur certains pays européens hors Dexia Banque Belgique (au 30 juin 2011)

(en millions d'EUR)	Total	dont portefeuille bancaire	dont portefeuille d'assurance	dont portefeuille de trading
Grèce	2 149	2 149	-	-
Irlande	-	-	-	-
Italie	7 833	7 833	-	-
Portugal	1 764	1 764	-	-
Espagne	490	490	-	-
<b>Total</b>	<b>12 237</b>	<b>12 237</b>	<b>0</b>	<b>0</b>

\* Exprimée en Maximum Credit Risk Exposure (MCRE).